

# 105 JULES GUESDE

Société par Actions Simplifiée

**Capital social** : 1 000,00 €

**Siège social** : 60 Rue la Boétie, 75008 PARIS

**SIREN** : 929 923 423 RCS PARIS

(La « **Société** »)

## PROCES VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 18 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit février à quatorze heures trente au siège social,

La société « **AGUESSEAU CAPITAL** », SAS immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro SIREN 841 171 598, représentée par la société CG HOLDING, elle-même représentée par Monsieur Gaétan CHEBROU,

Associée unique et Présidente de la Société « **105 JULES GUESDE** »,

### **A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :**

#### **ORDRE DU JOUR :**

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

#### **PREMIERE DECISION – MODIFICATION DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL ET MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS**

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année.

En conséquence :

- L'exercice social en cours aura une durée exceptionnelle de 12 mois et se terminera le 31 mars 2026.
- L'exercice social suivant, par dérogation, aura une durée de 9 mois, du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 décembre 2026.
- Les exercices sociaux ultérieurs retrouveront une durée normale de 12 mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année, à compter de l'exercice débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

En conséquence, l'article 6 des statuts est modifié comme suit :

#### **« Article 6 – EXERCICE SOCIAL**

*L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. »*

**DEUXIEME DECISION – DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR  
LES FORMALITES**

L'associée unique délègue ensuite tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

---

**L'ASSOCIEE UNIQUE**

**La société « AGUESSEAU CAPITAL »  
Représentée par la société « GC HOLDING »  
Elle-même représentée par Monsieur Gaétan CHEBROU**

